

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 593

présenté par  
M. Aubert

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement propose d'augmenter le taux normal de la CSG de 22 % au mépris du pouvoir d'achat des retraités. Cette mesure est injuste et constitue une rupture d'égalité entre actifs et retraités. 8 millions de retraités sont touchés par cette réforme et devront payer la CSG à taux plein. Après trois ans de gel de leur pension, les retraités ne doivent pas servir de bouc émissaire du Gouvernement.

Cette augmentation va peser sur le pouvoir d'achat des retraités et n'améliorer qu'à court terme celui des salariés. Il serait plus opportun d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés en améliorant plus globalement la compétitivité des entreprises, en travaillant à la création d'emploi plutôt que procéder à des transferts sociaux.